

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-deuxième session du Comité pour les plantes
Tbilissi (Géorgie), 19 – 23 octobre 2015

Interprétation et application de la Convention

Commerce d'espèces et conservation

Nomenclature normalisée [résolution Conf. 12.11 (Rev.CoP16)]

RAPPORT DU SPÉCIALISTE DE LA NOMENCLATURE BOTANIQUE

1. Le présent document a été préparé par le spécialiste de la nomenclature du Comité pour les plantes*.

Mise à jour des listes CITES

2. **Liste des orchidées CITES** : Un grand nombre de listes de référence normalisées, en ligne ou sur papier, ont été produites à l'intention des Parties à la CITES. Toutefois, plusieurs de ces listes sont anciennes et la couverture de la famille des orchidées reste lacunaire. Les Parties, et en particulier dans la communauté CITES de lutte contre la fraude, ont indiqué par le passé qu'elles préféreraient disposer à la fois de listes en ligne et de copies papier de ces listes. Mais il devient de plus en plus difficile de trouver les financements nécessaires à la production de sorties papier de listes spécialement conçues pour la CITES. De nouvelles sources de financement sont recherchées et des pourparlers sont en cours avec les Jardins botaniques royaux de Kew, Royaume Uni, pour voir comment les éléments de leurs vastes bases de données, qui font autorité, pourraient être disponibles en ligne dans un format qui permettrait de les faire adopter comme références normalisées CITES.
3. **Liste des cactus CITES** : Le rédacteur (David Hunt) de la liste poursuit son travail de mise à jour. Il a préparé un compte-rendu sur le genre *Opuntia*, sous-genre *Opuntia*, qu'il a soumis sous forme de document d'information à la 21^e session du Comité pour les plantes. Ce compte-rendu a ensuite été une nouvelle fois révisé. Ce dernier document, accompagné d'un projet d'introduction à la liste est soumis à la présente session en tant que document d'information parce qu'il excède le nombre limite de pages pour un document officiel d'ordre du jour. Les membres du Comité et les observateurs sont priés de recommander des spécialistes des États de l'aire de répartition afin que le rédacteur puisse prendre contact avec eux en vue de la préparation du projet de liste final. Il est très important que les listes qui sont soumises pour adoption à une session de la Conférence des Parties soient appuyées par les États de l'aire de répartition concernés.
4. **Liste des cactus CITES** : *CITES and Cycads: Checklist 2013* (Roy Osborne, Michael A. Calonje, Ken D. Hill, Leonie Stanberg and Dennis Wm. Stevenson). Elle est incluse, sous la forme d'une annexe, à la publication *CITES and Cycads a user's guide* (Rutherford, C. et coll., Jardins botaniques royaux de Kew, Kew UK 2013), qui a été lancée à la 21^e session du Comité pour les plantes et a été largement diffusée depuis. Elle est également disponible en ligne : <http://www.kew.org/science-conservation/research->

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

[data/science-directory/projects/cites-checklists-and-user-guides](#). Il est proposé qu'après la période d'examen la liste actualisée soit présentée à la prochaine session de la Conférence des Parties pour devenir la nouvelle référence normalisée pour les cycadales.

5. **Liste de Madagascar – *Dalbergia* et *Diospyros*** : l'annexe 3 de la décision 16.152 inclue "le Comité pour les plantes recommande et facilite la préparation d'une référence normalisée pour les noms *Diospyros* spp. (populations de Madagascar) et *Dalbergia* spp. (populations de Madagascar) en vue d'une adoption, s'il y a lieu, à la 17^e session de la Conférence des Parties". Le Document SC65 Inf. 21 a été préparé pour la session de 2014 du Comité permanent de la CITES et il comprenait *A preliminary Dalbergia Checklist for Madagascar for CITES* d'après le Catalogue des plantes vasculaires de Madagascar. En tenant compte des révisions ou mises à jour nécessaires, il est proposé de faire adopter la liste à la prochaine session de la Conférence des Parties. Ce Catalogue est également la meilleure source de noms pour ce qui concerne *Diospyros* et on espère qu'il sera possible d'avancer dans la rédaction d'une liste adéquate et substantielle dans les délais impartis pour la 17^e session de la Conférence des Parties.
6. **Espèce Aloe** : A la 21^e session du Comité pour les plantes, l'Afrique du Sud a tenu le Comité informé des récentes modifications à la taxonomie qui pourraient affecter les inscriptions CITES. Le Comité a demandé à l'Afrique du Sud d'œuvrer de concert avec les spécialistes de la nomenclature botanique à la mise à jour, en cas de besoin, de la référence normalisée de ce groupe, ainsi que d'examiner la nécessité de préparer des propositions d'inscriptions qui seront soumises à la 17^e session de la Conférence des Parties. L'Afrique du Sud a examiné la situation des inscriptions et listes CITES et formule des recommandations au Comité dans un document distinct.

Autres questions

7. ***Platymiscium pleiostachyum***: Suite à une demande formulée par le groupe de travail sur l'examen périodique, un examen de la situation taxonomique de cette espèce a été demandé par le Comité pour les plantes. Ce taxon a été inscrit à l'Annexe I en 1975 et il est admis que l'intention était d'inscrire *Platymiscium pleiostachium* Donn.Sm. Dans le cadre de l'examen décennal, une proposition de désinscription a été formulée par la Suisse à la 7^e session de la Conférence des Parties (Lausanne, 1989). L'espèce a été rétrogradée à l'annexe II à la CoP7 et la Suisse a de nouveau soumis une proposition de désinscription à la 8^e session de la Conférence des Parties (Kyoto, 1992, Doc. 8.44 No. 16). La proposition n'a pas été adoptée. Toutefois, le justificatif citait le taxon comme étant *Platymiscium pleiostachium* Donn. Smith 1913 et notait à propos de la répartition que l'espèce était « généralement décrite comme endémique au Costa Rica, mais l'espèce est également présente au Guatemala, El Salvador, Honduras et Nicaragua ». Un examen complet du genre *Platymiscium* (19 espèces) a été effectué en 2005 par Bente B. Klitgaard (*Platymiscium* (Leguminosae: Dalbergieae); biogeography, systematics, morphology, taxonomy and uses. Kew Bulletin. Vol. 60, No. 3 (2005), pp. 321 – 400). L'étude incluait *Platymiscium pleiostachium* Donn.Sm dans *Platymiscium parviflorum* Benth. que l'auteur décrit comme « peu fréquente et éparpillée sur une vaste aire géographique au Guatemala, El Salvador, Honduras, Nicaragua et Costa Rica ». Au jour de la rédaction du présent document, le spécialiste de la nomenclature attendait une réponse des experts du taxon et l'examen sera terminé lorsque ces réponses auront été reçues et examinées.

Résumé

8. Le Comité pour les plantes est prié de convoquer un groupe de travail sur la nomenclature pour :
 - a) Examiner les meilleurs moyens de s'assurer que les Parties sont en possession de références normalisées scientifiquement valides, accessibles, actualisées et pratiques pour les espèces d'orchidées commercialisées.
 - b) Examiner l'état d'avancement de la révision de la liste des cactus; recommander des spécialistes des États de l'aire de répartition pour travailler en liaison avec le rédacteur de cette liste, et donner son avis sur les meilleurs moyens de s'assurer que la liste révisée sera adoptée avec le soutien des États de l'aire de répartition à une session de la Conférence des Parties.
 - c) Noter qu'un projet de liste révisée des cycadales a été préparé, distribué en copie papier et postée sur Internet, et formuler des recommandations pour s'assurer que les Parties participeront activement en formulant des commentaires.

- d) Prendre note des progrès réalisés dans la rédaction de la liste pour *Dalbergia* et formuler des suggestions sur le moyen de faciliter la production d'une liste substantielle pour *Diospyros*.
- e) Examiner le document préparé par l'Afrique du Sud sur Aloe et formuler des recommandations sur les meilleurs moyens d'avancer de manière concrète dans la résolution des problèmes.
- g) Prendre note de l'actualisation de la situation taxonomique de *Platymiscium pleiostachyum* et l'examiner.
- h) Examiner les autres questions pertinentes soulevées par les Parties à la session et formuler des recommandations à l'adresse du Comité.